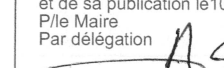


République Française	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2024.01.09 Du 3 avril 2024
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-trois, le 3 avril, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués le 27 mars, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud	Objet : Recrutement d'un agent contractuel en cas d'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les missions correspondantes pour l'emploi de directeur ou directrice des affaires juridiques <div style="text-align: right; font-size: small;"> Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20240403-DE2024-01-09-DE Date de réception préfecture : 09/04/2024 </div>	
Secrétaire de séance : Françoise ALBOUY	VU le Code Général de la Fonction Publique notamment les articles L313-1, L332-8-1°	
En exercice : 35 Présents : 29 Pouvoirs : 4 Votants : 33 Pour : 33	CONSIDERANT les enjeux des assemblées délibérantes au sein des services municipaux et la nature des fonctions de directeur ou directrice des affaires juridiques, CONSIDERANT que l'emploi de directeur ou directrice des affaires juridiques est un emploi permanent justifié par les besoins pérennes de la collectivité et du service, CONSIDERANT que les missions de cet emploi correspondent à celles du cadre d'emploi des attachés territoriaux, CONSIDERANT qu'aucun candidat titulaire de la fonction publique territoriale n'a postulé sur le poste de directeur ou directrice des affaires juridiques et l'impossibilité pour la Ville de recruter un agent titulaire, Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE : De créer un emploi de directeur ou directrice des affaires juridiques dans le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A à temps complet pour exercer les missions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation et le suivi des Conseils municipaux - Le conseil juridique et contentieux - L'administration générale 	
Présents <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE <u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Valérie LABORDE Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE Mohamed KASMI <u>Les Conseillers</u> Laurent BOUMENDIL Bruno-Olivier BAYLE Geneviève SALSAT Laurent DUFOUR Françoise ALBOUY Birgit DOMINICI Georges LEFEBURE Pierre QUIGNON-FLEURET Oliver MOUSTACAS Nathalie PEYRON Philippe LERIN Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR Jean-François BARATON Jean-François THOMAS Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD	D'autoriser le recrutement de directeur ou directrice des affaires juridiques par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans compte tenu des fonctions occupées. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée. De fixer la rémunération de l'emploi de directeur ou directrice des affaires juridiques en référence à la grille de rémunération du grade d'attaché et au régime indemnitaire en vigueur au sein de la collectivité, compte tenu du niveau de qualification requise, licence au minimum. Ainsi le traitement sera calculé au maximum sur l'indice terminal de la grille indiciaire des attachés territoriaux. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.	
Absents excusés : Naïma CONTE EL ALAMI Vincent POUYET Absents ayant donné pouvoir : Juliette DECAUDIN Hélène ALEXANDRIDIS Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL	Acte rendu exécutoire en vertu de son dépôt en Préfecture le 09/04/2024 et de sa publication le 10/04/2024 P/le Maire Par délégation <div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="margin-right: 20px;">  Angélique LEDUCQUE Directrice ressources </div> <div style="text-align: center;">  </div> <div style="margin-left: 20px;"> Pour extrait conforme au registre Le Maire,  Olivier DELAPORTE </div> </div>	
	<i>La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.</i>	